



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.3 emprunts

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 15 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : 09/01/2024

Date d'affichage : 09/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Étaient Représentés : Lionel CAYRON représenté Jean-Pierre CHARALAMBOS, Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER, Claude AROCAS représentée par Magali COULET.

Étaient Absents : Jean-François GALLIARD, Vanessa AUBELEAU.

Délibération n° 2024-15

Objet : vente presbytère - refus offre achat à 250 000€ FAI

Monsieur le Maire rappelle que le Presbytère de la Commune cadastrés section A parcelle 352 d'une superficie de 447m² et section A parcelle 351 d'une superficie de 45m² est en vente à 300 000€ hors frais d'agence.

Monsieur le Maire précise que suite à suite aux publications des offres immobilières pour la vente du presbytère de Nant, une visite a eu lieu le 15 septembre 2023.

Le 05 décembre 2023 les clients ayant fait la visite ont fait une proposition écrite d'achat pour 250 000 frais d'agence inclus.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Monsieur le Maire précise qu'il est contre cette proposition trop basse au vu du bâtiment.

Magali COULET précise qu'elle est contre cette proposition trop basse au vu du bâtiment.

Jean-Pierre CHARALAMBOS précise qu'il faudrait recontacter les acheteurs qui avaient fait une offre en 2021 à 275 000€ hors frais d'agence afin de voir s'ils sont toujours intéressés.

Paulette FOURNIER précise que les deux études (Aveyron Ingénierie et le cabinet d'architecture BAM en avril 2021) ont permis de convaincre le groupe majoritaire de vendre ce bien. Paulette FOURNIER précise que l'offre faite en décembre est trop basse.

Anne-Marie FRENEHARD précise que c'est après les études et la visite du bâtiment que le groupe majoritaire s'est engagé dans la vente.

Monsieur le Maire précise que ces deux études ont permis de réfléchir sur l'avenir de ce bâtiment et de définir des coûts de réfection du bâtiment entre 400 000 et 650 000€ de travaux.

Christian JULIAN demande ce que deviendra l'argent de la vente.

Monsieur le Maire précise que la vente permettrait de nouveau investissement et le remboursement des emprunts en cours.

Après en avoir délibéré à la majorité des présents, le Conseil Municipal décide :

10 : contre la vente Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Lionel CAYRON, Christian JULIAN, Magali COULET et Claude AROCAS

2 : Abstention sur l'offre de vente Paulette FOURNIER et Virginie GOVIGNON

1 : pour la vente

- **De ne pas accepter** l'offre de vente à 250 000€ FAI.

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Pour extrait certifié conforme,
Fait à NANT, le 15 janvier 2024

Le Maire,
Richard FIOL

